



**PREMIER RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE
*BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2013-2014***

Comité sénatorial permanent des finances nationales

DIX-NEUVIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Joseph A. Day

Vice-président
L'honorable Larry Smith

Mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
A. Aperçu du <i>Budget principal des dépenses 2013–2014</i>	2
B. Étude du <i>Budget principal des dépenses 2013-2014</i>	2
1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).....	3
2. Le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord (AADNC).....	9
3. Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC)	12
4. La Gendarmerie royale du Canada (GRC)	15
5. Transports Canada	17
6. Infrastructure Canada.....	19
7. Le ministère de la Défense nationale.....	22

PREMIER RAPPORT INTÉrimAIRE SUR LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2013-2014

Introduction

Le *Budget principal des dépenses 2013–2014* a été déposé au Parlement le 25 février 2013 et envoyé pour étude au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Jusqu'à maintenant, le Comité a consacré trois séances à l'étude du *Budget principal des dépenses 2013–2014* au cours desquelles il a reçu les témoignages de cinq ministères et de deux organismes.

Le 6 mars 2013, des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) ont comparu : Yaprak Baltacioğlu, secrétaire du Conseil du Trésor du Canada, Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, Sally Thornton, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses et Marcia Santiago, directrice principale, Secteur de la gestion des dépenses.

Le 19 mars 2013, le Comité a entendu des fonctionnaires de deux ministères et un organisme. Le ministère des Transports était représenté par Louis Lévesque, sous-ministre et André Morency, sous-ministre adjoint, Gestion ministérielle et gouvernance des sociétés d'État, tandis que Kevin Lindsey, sous-ministre adjoint, Finances et services, et le Contre-amiral Patrick Finn, chef d'état-major, Groupe des matériels, comparaissaient au nom du ministère de la Défense nationale (MDN).

L'organisme Infrastructure Canada était représenté par Su Dazé, sous-ministre adjointe, Direction générale des services ministériels.

Le 20 mars 2013, le Comité a accueilli le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord (AADNC), représenté par Colleen Swords, sous-ministre déléguée et Pamela D'Eon, directrice générale, Planification et gestion des ressources. Au cours de cette même séance, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC) a aussi comparu avec comme témoins Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des Finances et John McBain, sous-ministre adjoint, Direction générale des biens immobiliers.

Enfin, la Gendarmerie royale du Canada était représentée par Alain Duplantie, commissaire adjoint, dirigeant principal des finances et de l'administration.

A. Aperçu du *Budget principal des dépenses 2013-2014*

Dans les documents budgétaires fédéraux, les dépenses prévues sont réparties entre les dépenses budgétaires et les dépenses non budgétaires et divisées en deux catégories, les crédits votés¹ et les dépenses législatives². Comme l'illustre le tableau 1, le *Budget principal des dépenses 2013-2014* prévoit des dépenses budgétaires totales de 252,54 milliards de dollars, ce qui comprend des crédits votés de 87,06 milliards de dollars et des dépenses législatives de 165,48 milliards de dollars. Ce montant représente une augmentation de 640 millions de dollars (0,3 %) par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

**Tableau 1 – Budget principal des dépenses 2013-2014
(en milliards de dollars)**

	2013-2014	2012-2013	Variation (%)
Crédits votés	87,06	91,95	(5,3)
Dépenses législatives	165,48	159,95	3,5
Total	252,54	251,90	0,3

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget principal des dépenses 2013-2014*, p. I-4.

B. Étude du Budget principal des dépenses 2013-2014

Pendant leur examen en Comité, les sénateurs ont interrogé les fonctionnaires sur les justifications données par le gouvernement fédéral pour les demandes d'autorisation de

¹ Les crédits votés sont aussi parfois appelés dépenses votées.

² Les **dépenses budgétaires** incluent le coût du service de la dette publique, les dépenses d'immobilisations et de fonctionnement, les paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement, aux organisations ou aux particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, investissements et avances) représentent des modifications de la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada. Les **crédits votés** sont ceux pour lesquels l'autorisation parlementaire est demandée chaque année au moyen d'un projet de loi de crédits et les **dépenses législatives** sont celles qui ont été approuvées par le Parlement par des lois habilitantes distinctes et dont les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement.

crédits votés et les raisons des modifications du niveau des crédits législatifs des ministères et organismes.

1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)

Les fonctionnaires du SCT ont attiré l'attention du Comité sur les principaux changements apportés à la présentation du *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Ces changements incluent notamment :

- un graphique qui compare les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014* avec les dépenses budgétaires encourues en 2011-2012 et les dépenses budgétaires incluses dans le budget des dépenses à ce jour³ pour 2012-2013⁴;
- un graphique qui compare les dépenses non budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014* avec les dépenses non budgétaires encourues en 2011-2012 et les dépenses non budgétaires incluses dans le budget des dépenses à ce jour pour 2012-2013⁵;
- un graphique qui présente l'évolution des dépenses budgétaires du gouvernement fédéral pour la période 2003-2004 à 2013-2014⁶;
- un tableau qui présente le *Budget des dépenses 2013-2014*, les dépenses réelles pour 2011-2012, le *Budget principal des dépenses 2012-2013* et le budget des dépenses à ce jour pour 2012-2013 pour chacune des 135

³ Le budget des dépenses à ce jour comprend le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses.

⁴ Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget principal des dépenses 2013-2014*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20132014/me-bpd/me-bpd-fra.pdf>, p I-4.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid., p. I-5.

organisations fédérales classées en ordre alphabétique plutôt que par portefeuille ministériel⁷; et

- le *Budget principal des dépenses 2013-2014* présente seulement un poste législatif par organisation. Une ventilation des postes législatifs est toutefois disponible sur le site internet du SCT.⁸

Les fonctionnaires du SCT ont aussi informé le Comité que les *Rapports sur les plans et priorités 2013-2014* fourniront de l'information sur les dépenses encourues au cours des trois exercices financiers précédents et les dépenses prévues pour les trois prochains exercices financiers. De plus, ils contiendront un hyperlien vers la plus récente publication *Dépenses fiscales et Évaluations*, publiée par le ministère des Finances.

Les fonctionnaires du SCT ont affirmé au Comité que dorénavant le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses indiqueront dans quel budget fédéral les nouvelles dépenses ont été annoncées pour la première fois. Les nouvelles dépenses annoncées dans le budget fédéral de 2013 seront les premières dépenses à être identifiées de cette façon dans les budgets supplémentaires des dépenses 2013-2014. Les fonctionnaires du SCT ont ensuite souligné que le montant des nouvelles dépenses présentées dans le budget fédéral de 2013 serait supérieur au montant identifié dans les budgets supplémentaires des dépenses 2013-2014, car le budget fédéral utilise la comptabilité d'exercice⁹ alors que les budgets supplémentaires des dépenses utilisent la comptabilité de caisse¹⁰.

Pour ce qui est de l'augmentation de 112,5 millions de dollars des dépenses budgétaires de l'Agence spatiale canadienne pour la mission constellation RADARSAT, les fonctionnaires du SCT ont expliqué au Comité que les fonds demandés permettraient de

⁷ Ibid., p. I-10.

⁸ Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget principal des dépenses 2013-2014*, Prévisions Législatives, <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20132014/me-bpd/sf-pl-fra.pdf>.

⁹ La méthode de la comptabilité d'exercice consiste à ne tenir compte des revenus que lorsqu'ils sont gagnés et des dépenses que lorsqu'elles sont engagées.

¹⁰ La méthode de la comptabilité de caisse consiste à tenir compte des revenus lorsqu'ils sont reçus et des dépenses lorsqu'elles sont payées.

lancer des satellites d'ici 2018 afin d'améliorer la surveillance maritime, la gestion des catastrophes et le suivi des écosystèmes.¹¹

Les fonctionnaires du SCT ont précisé que l'augmentation de 70,9 millions de dollars des dépenses du ministère des Anciens Combattants était attribuable à la mise en œuvre du règlement approuvé par la Cour fédérale à l'égard du recours collectif *Manuge* concernant la réduction des prestations d'invalidité du ministère de la Défense nationale (Régime d'assurance-revenu militaire prestations d'invalidité) du montant des prestations d'invalidité du ministère des Anciens Combattants.

Les fonctionnaires du SCT ont souligné qu'une augmentation de 21,9 millions de dollars des dépenses budgétaires de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien est reliée à la mise en place d'un nouveau système de contrôle des bagages.

En ce qui concerne une diminution de 428,4 millions de dollars des dépenses budgétaires de Service correctionnel Canada (SCC) dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*, par rapport au *Budget principal des dépenses 2012-2013*, les fonctionnaires du SCT ont expliqué au Comité que cette diminution est attribuable à une diminution des prévisions relatives au nombre de détenus prévus.

Les fonctionnaires du SCT ont attiré l'attention du Comité sur deux fautes de frappe à la page II-37 de la version française du *Budget principal des dépenses 2013-2014* et la page II-45 de la version anglaise. La contribution de 246 000 dollars à la province de Québec pour la Convention de la Baie James et du Nord québécois et la contribution de 4,5 millions de dollars à l'appui de la participation du public au processus d'examen d'évaluation environnementale ne devraient pas être écrites entre parenthèses, un signe indiquant un montant négatif en comptabilité, car ces deux contributions sont positives.

En réponse aux questions de certains sénateurs concernant une diminution de 41,02 milliards de dollars des dépenses non budgétaires dans le *Budget principal des*

¹¹ Agence spatiale canadienne, Constellation RADARSAT, <http://www.asc-csa.gc.ca/fra/satellites/radarsat/default.asp>.

dépenses 2013-2014¹², les fonctionnaires du SCT ont expliqué au Comité que la majorité de cette diminution est liée aux remboursements des prêts hypothécaires assurés qui ont été achetés par le gouvernement fédéral aux institutions financières dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA).¹³ Les fonctionnaires du SCT ont aussi souligné que le PAPHA n'a généré aucun risque additionnel pour les contribuables canadiens, car les prêts hypothécaires assurés étaient déjà garantis par le gouvernement fédéral.

D'autres sénateurs ont cherché à obtenir de l'information sur le montant qui reste actuellement impayé sur les prêts hypothécaires assurés achetés en vertu du PAPHA. Les fonctionnaires du SCT ont répondu que le gouvernement fédéral par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) détenait 54,8 milliards de dollars de prêts hypothécaires impayés en date du 31 mars 2012.¹⁴ Ces prêts hypothécaires assurés sont actuellement impayés, car ils ne sont pas arrivés à leur échéance.

Des sénateurs ont posé une série de questions concernant le crédit 5 du Conseil du Trésor, crédit pour éventualités du gouvernement. Les fonctionnaires du SCT ont répondu que, dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014* du SCT, il est fait mention d'une demande de 750 millions de dollars pour le crédit 5. Le crédit 5 du Conseil du Trésor sert de complément à d'autres crédits afin d'assurer au gouvernement fédéral une marge de manœuvre suffisante pour faire face à des dépenses urgentes ou imprévues lorsque des fonds sont requis pour des motifs valides, que ce soit l'échéance d'un paiement ou la

¹² Les dépenses non budgétaires représentent les modifications de la valeur des actifs du gouvernement du Canada (p.ex. prêts, placements et avances). Une dépense non budgétaire négative signifie que le recouvrement des prêts, des investissements et des avances sera supérieur aux débours. Voir, Secrétariat du Conseil du Trésor, Document d'information, Budget principal des dépenses, *Les dépenses non budgétaires*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2011/0301-fra.asp>.

¹³ La Société canadienne d'hypothèques et de logement a acheté des prêts hypothécaires assurés à la valeur marchande par le biais d'une vente aux enchères inversée. Les institutions financières qui désiraient vendre de tels titres, afin de recueillir des fonds, présentaient la valeur totale des titres qu'elles désiraient vendre, ainsi que le taux effectif qu'elles étaient prêtes à payer. Pour plus de détails sur ce programme, voir Bibliothèque du Parlement, *Le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés*, PRB 08-56F, 13 mars 2009, <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0856-f.htm>.

¹⁴ Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, *Comptes publics du Canada 2012*, Volume I, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pdf/49-fra.pdf>, p. 9.7.

nécessité d'obtenir des autorisations particulières pour effectuer un paiement. Les fonds affectés à même le crédit 5 du Conseil du Trésor sont accordés à titre provisoire et doivent être remboursés lorsque l'autorisation du Parlement à l'égard de ces dépenses a été obtenue dans le cadre de l'approbation du budget supplémentaire des dépenses.

Les fonctionnaires du SCT ont aussi expliqué qu'un ministre ayant besoin d'utiliser le crédit 5 signe une soumission au Conseil du Trésor. Si cette soumission satisfait les différents critères permettant l'utilisation du crédit 5, le comité du cabinet du Conseil du Trésor¹⁵ accorde des fonds provenant de ce crédit au ministre demandeur.

En réponse aux questions de certains sénateurs sur l'évolution des frais de la dette fédérale au cours des dernières années, les fonctionnaires du SCT ont suggéré au Comité de consulter les Comptes publics du Canada, car ils contiennent plusieurs renseignements sur les frais de la dette. Selon le volume I des *Comptes publics du Canada 2012*, les frais de la dette fédérale en proportion des revenus fédéraux ont diminué ces dernières années, passant de 37,6 % en 1990-1991, à 12,7 % en 2011-2012.¹⁶

D'autres sénateurs ont cherché à obtenir de l'information sur le montant de la dette fédérale. Les fonctionnaires du SCT ont conseillé au Comité de consulter le *Rapport sur la gestion de la dette 2011-2012*, publié par le ministère des Finances, afin d'obtenir plus de détails sur le montant de la dette fédérale. Selon ce rapport, la dette fédérale s'élevait à 582,2 milliards de dollars en date du 31 mars 2012.¹⁷

En réponse aux questions des sénateurs sur la Collection nationale de portraits du Canada, les fonctionnaires du SCT ont dit au Comité que Bibliothèque et Archives Canada

¹⁵ Les membres actuels du comité du cabinet du Conseil du Trésor sont l'hon. Tony Clement, l'hon. Rona Ambrose, l'hon. Maxime Bernier, l'hon. Julian Fantino, l'hon. James Michael Flaherty, l'hon. Bernard Valcourt. Voir, Cabinet du Premier ministre, Mandat et composition des comités du Cabinet, http://www.pm.gc.ca/grfx/docs/Cab_committee-comite.pdf, p. 5.

¹⁶ Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Comptes publics du Canada 2012, Volume I, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pdf/49-fra.pdf>, p. 1.7.

¹⁷ Ministère des Finances, *Rapport sur la gestion de la dette 2011-2012*, <http://www.fin.gc.ca/dtman/2011-2012/pdf/dmr-rgd12-fra.pdf>, p. 7.

est responsable de la gestion de cette collection. Les images de la collection et les expositions sont accessibles sur le site internet de Bibliothèque et Archives Canada.¹⁸

Certains sénateurs ont demandé des précisions concernant la liste des ministères et organismes fédéraux qui ont transféré leurs services de technologie de l'information (TI) et leurs ressources humaines spécialisées en TI à Service partagé Canada.¹⁹ Les fonctionnaires du SCT ont répondu que cette liste comprend le ministère des TPSGC et 42 autres ministères.²⁰

En réponse aux questions des sénateurs sur une réduction de 46 millions de dollars du financement du programme « Gestion responsable du cadre juridique canadien », les fonctionnaires du SCT ont répondu que ce programme du ministère de la Justice n'a aucun lien avec la nomination des juges ni leurs salaires. Les paiements versés en vertu de la *Loi sur les juges* appuient les paiements financent des-les salaires, des-les indemnités et des les rentes versés aux juges nommés par le gouvernement fédéral, à la Cour d'appel fédéral et à la Cour supérieure du Canada, et à leurs survivants. Les prévisions de ces paiements législatifs sont passées de 474,7 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2012–2013* à 487,5 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2013–2014*.

Certains sénateurs ont posé des questions sur une réduction de 60 % des dépenses budgétaires de VIA Rail présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013–2014* par rapport aux dépenses budgétaires encourues en 2011-2012. Les fonctionnaires du SCT ont répondu que les dépenses budgétaires de VIA Rail étaient artificiellement élevées en

¹⁸ Pour plus de détails voir, Bibliothèque et Archives Canada, Portail des portraits, <http://www.fin.gc.ca/dtman/2011-2012/pdf/dmr-rgd12-fra.pdf>.

¹⁹ Services partagés Canada a été créé le 4 août 2011 pour transformer la façon dont le gouvernement gère son infrastructure de technologie de l'information. Son mandat concernant la prestation des services d'infrastructure de TI pangouvernementaux est d'offrir le meilleur rapport qualité-prix ainsi qu'une infrastructure plus fiable pour appuyer les opérations d'un gouvernement moderne. Pour plus de détails, voir Services Partagés Canada, <http://www.ssc-spc.gc.ca/pages/bckgrnd-cntxt-fra.html>.

²⁰ Pour obtenir la liste complète, voir ministère de la Justice, *Décret transférant à Services partagés Canada la responsabilité à l'égard de certains secteurs de l'administration publique fédérale de chaque ministère ou secteur de l'administration publique fédérale connus sous les noms d'Unité des Services de courriel, de centres de données et du réseau et d'Unité de soutien à l'Unité des Services de courriel, de centres de données et du réseau*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SI-2011-95.pdf>, p. 5.

2011-2012 en raison du financement accordé à VIA Rail pour acheter des wagons de train additionnels, des moteurs et pour rénover des rails de chemin de fer. Cette réduction des dépenses budgétaires de VIA Rail n'affectera pas les inspections des wagons de train et des rails de chemins de fer, car ces inspections sont effectuées par le ministère des Transports.

2. Le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord (AADNC)

Les fonctionnaires du ministère des AADNC ont affirmé que le *Budget principal des dépenses 2013-2014* d'AADNC prévoit des dépenses ministérielles d'environ 8 milliards de dollars en 2013-2014. Ce montant représente une augmentation nette de 178 millions de dollars, soit 2,3 % de plus que le *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Ils ont ensuite attiré l'attention du Comité sur les principaux postes de dépenses suivants :

- 224,5 millions de dollars de fonds supplémentaires en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 pour la mise en œuvre continue de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens²¹;
- 137,4 millions de dollars pour le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations;
- 115 millions de dollars pour des initiatives destinées à améliorer l'éducation des Premières Nations.

Les fonctionnaires ont aussi souligné que le budget fédéral de 2012 prévoyait 330,8 millions de dollars sur deux ans pour contribuer au soutien des progrès accomplis dans la construction et la rénovation de l'infrastructure liée à l'eau dans les réserves et appuyer

²¹ Ce montant comprend des fonds supplémentaires pour les demandeurs dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant, du Mode alternatif de règlement des conflits et du Paiement d'expérience commune. Il inclut également des fonds pour l'administration et la recherche nécessaires au gouvernement fédéral pour pouvoir continuer à remplir ses obligations en vertu de la Convention.

Le budget principal des dépenses du ministère des AADNC contient un montant total de 696 millions de dollars pour la résolution des questions des pensionnats en 2013-2014.

l'élaboration d'une stratégie à long terme afin d'améliorer la qualité de l'eau dans les collectivités des Premières Nations.

En ce qui concerne l'éducation des Premières Nations, les représentants du ministère ont affirmé que le budget fédéral de 2012 prévoyait un montant supplémentaire de 275 millions de dollars sur trois ans, en appui à l'enseignement primaire et secondaire. Ce montant financera la construction et la rénovation d'écoles sur les réserves, des programmes d'alphabétisation chez les jeunes enfants et des partenariats avec les systèmes scolaires provinciaux. Les fonctionnaires ont aussi souligné que le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler avec les parents, les éducateurs, les dirigeants et d'autres intervenants des Premières Nations à la mise en place d'une loi sur l'éducation des Premières Nations d'ici septembre 2014.

Les fonctionnaires du ministère ont aussi souligné qu'ils travaillaient actuellement avec Partenariats Public-Privé Canada (PPP Canada) afin d'explorer de nouvelles façons de financer la construction et la rénovation d'écoles sur les réserves.

En réponse aux questions de certains sénateurs sur la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, les fonctionnaires ont affirmé que la date limite pour faire une demande pour le Paiement d'expérience commune (PEC)²² était le 19 septembre 2012. Les demandes pour le PEC ne sont donc plus acceptées. En décembre 2012, le ministère des AADNC avait reçu 105 540 demandes pour un PEC pour un coût total de 1,62 milliard de dollars.

En ce qui concerne le Processus d'évaluation indépendant²³ (PEI), les fonctionnaires du ministère des AADNC ont dit au Comité que la date limite pour présenter

²² Le Paiement d'expérience commune (PEC) est l'un des volets de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Le PEC reconnaît l'expérience des résidents des pensionnats indiens et ses répercussions sur leur vie. Les demandeurs admissibles reçoivent un montant de 10 000 \$ pour la première année scolaire (complète ou partielle) où ils ont été résidents dans un ou plusieurs pensionnats, et 3 000 \$ supplémentaires pour chaque année scolaire (complète ou partielle) subséquente où ils ont été résidents dans un pensionnat. Les demandeurs admissibles reçoivent un PEC forfaitaire équivalant à la totalité de la somme à laquelle ils ont droit. Voir, Service Canada, Paiement d'expérience commune, <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/gdc/pec/index.shtml>.

²³ Le Processus d'évaluation indépendant (PEI) est un processus non accusatoire et axé sur le demandeur visant le règlement extrajudiciaire des réclamations pour sévices sexuels, sévices physiques graves et autres

une demande au titre de ce processus était également le 19 septembre 2012. Le ministère des AADNC a reçu 37 617 demandes dans le cadre du PEI et un montant de 1,8 milliard de dollars a été déboursé pour régler 15 000 de ces demandes jusqu'à maintenant. Certains sénateurs ont cherché à connaître le pourcentage des fonds demandés pour la résolution des questions des pensionnats indiens, qui est alloué à l'administration des demandes. Les fonctionnaires du ministère des AADNC ont expliqué au Comité qu'il était difficile d'évaluer ce pourcentage de façon exacte, car une partie de ces fonds est directement allouée aux arbitres sans passer par l'administration du ministère des AADNC. Ils ont ensuite ajouté que les avocats des plaignants étaient en droit de recevoir de 10 à 15 % du montant des réclamations accordées par les arbitres dans le cadre du PEI. Selon les fonctionnaires du ministère des AADNC, cela suggère que les demandeurs admissibles recevraient environ 90 % du montant des réclamations accordées par les arbitres.

En réponse à une série de questions des sénateurs sur les systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, qui sont utilisés par les Premières Nations, les fonctionnaires du ministère des AADNC ont affirmé que les Premières Nations reçoivent un montant pour leurs dépenses en capital et qu'elles peuvent choisir la partie de ce montant qu'elles souhaitent allouer à leurs systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi que le type de système jugé le plus adéquat pour leur situation particulière. Par ailleurs, le gouvernement fédéral finance des projets spéciaux pour aider les Premières Nations qui ont des systèmes désuets ou présentant de hauts risques.

Des sénateurs ont cherché à obtenir plus de détails sur un poste de dépenses de 41,0 millions de dollars pour la participation des Autochtones vivant en milieu urbain. Les fonctionnaires du ministère ont répondu au Comité qu'il s'agit d'un transfert des trois programmes suivants du ministère du Patrimoine canadien au ministère des AADNC :

actes fautifs subis dans les pensionnats indiens. Voir, ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord, *Processus d'évaluation indépendant*, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015632/1100100015633>.

- le programme des centres d'amitié autochtones²⁴;
- le programme Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone²⁵;
- le programme Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain.²⁶

En réponse à des questions portant sur une diminution du financement qui est passé de 717,0 millions de dollars en 2012-2013, à 396,5 millions de dollars en 2013-2014 pour le programme Relations de coopération, les fonctionnaires ont expliqué au Comité que cette diminution était attribuable à un paiement unique de 300 millions de dollars dans le cadre d'un règlement avec la Première Nation Coldwater-Narrows en 2012-2013.

3. Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC)

Dans son *Budget principal des dépenses 2013-2014*, le ministère des TPSGC prévoit des dépenses budgétaires brutes de 5,9 milliards de dollars, ce qui comprend les postes suivants :

- 2,4 milliards de dollars pour payer les loyers, les travaux d'aménagement et les services publics dans l'ensemble des installations du gouvernement, les fonctions du receveur général et de l'administration centrale de la

²⁴ Le programme des centres d'amitié autochtones offre un large éventail de programmes et de services adaptés à la culture autochtone ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie et de renforcer l'identité culturelle des Autochtones en milieu urbain. Voir, ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord, *Programme des centres d'amitié autochtones*, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1333029856258/1333029903708>.

²⁵ Le programme Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone offre aux jeunes Autochtones de 10 à 24 ans des projets communautaires accessibles et ciblés sur la culture conçus pour promouvoir le développement culturel, la participation à la vie communautaire, le développement du leadership, la participation des jeunes et les compétences de vie et le mieux-être. Voir, ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord, *Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone*, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1333030576029/1333030620605#a1>.

²⁶ Le programme Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain appui les jeunes autochtones, âgés de 16 à 30 ans, à explorer leurs options de carrière et à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour participer au marché du travail grâce à des expériences de travail d'été de 6 à 16 semaines consécutives. Voir, ministère des AADNC, *Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain*, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1333030244859/1333030359999>.

rémunération, comme les frais bancaires, les chèques et les enveloppes ainsi que les services de traduction au Parlement;

- 1,9 milliard de dollars pour fournir des services facultatifs aux ministères, comme des services de traduction et de gestion de projets immobiliers, selon le principe du recouvrement des coûts;
- 0,9 milliard de dollars pour livrer les programmes de base, comme les services d'acheteur central et de banquier, ainsi que les services liés aux comptes publics, à la paye et à la pension; et
- 0,6 milliard de dollars pour des dépenses en capital nécessaires pour investir dans les immeubles et les infrastructures du gouvernement du Canada.

Les fonctionnaires du ministère ont expliqué que TPSGC prévoit des dépenses budgétaires nettes de 2,6 milliards en 2013-2014, soit 5,9 milliards de dollars de dépenses brutes et 3,3 milliards de dollars de revenus provenant des ministères clients. Ce montant représente une augmentation de 254 millions de dollars des dépenses budgétaires nettes par rapport à 2012-2013. Selon les fonctionnaires du ministère des TPSGC, cette augmentation des dépenses budgétaires nettes est principalement attribuable aux trois postes de dépenses suivants :

- 256 millions de dollars pour la réhabilitation des édifices du Parlement;
- 50 millions de dollars pour acquérir un complexe immobilier à Gatineau appelé Les Terrasses de la Chaudière; et
- 32 millions de dollars pour appuyer la mise en œuvre du Projet de regroupement des services de paye à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, et la modernisation du système de paye.

Les fonctionnaires de TPSGC ont souligné que l'Initiative de transformation des pensions du gouvernement fédéral, une initiative similaire au Projet de regroupement des services de paye, qui a été récemment complétée à temps et selon le budget prévu, a

permis à TPSGC de remporter le Prix bronze de leadership dans le secteur public de l'Institut d'administration publique du Canada.²⁷

Les fonctionnaires du ministère ont expliqué au Comité que TPSGC réaliserait des économies supplémentaires de 95 millions de dollars en 2013-2014, soit 67 millions de dollars associés aux économies provenant de l'examen stratégique de 2011 et 28 millions de dollars résultant des économies liées à l'examen des dépenses présenté dans le budget fédéral 2012.

Suite aux questions portant sur les travaux pour la réhabilitation des édifices du Parlement, les sénateurs ont pu savoir que TPSGC surveille attentivement le projet de rénovation de la colline parlementaire afin de s'assurer que les travaux à effectuer sont nécessaires, que la structure des échéanciers est bien établie et que les dépenses sont justifiées. Les fonctionnaires ont ensuite expliqué le processus d'approbation relatif à ce projet : TPSGC fait d'abord une proposition au Cabinet; une fois cette proposition approuvée par le Cabinet, le ministère des TPSGC fait une soumission au Conseil du Trésor afin d'inclure les fonds liés à cette proposition dans un projet de loi de crédit. Finalement, les dépenses relatives à la proposition sont soumises à l'approbation du Parlement.

Les fonctionnaires de TPSGC ont aussi souligné que Sheila Fraser, l'ancienne vérificatrice générale du Canada, avait conclu dans l'un de ses rapports au Parlement que TPSGC avait de saines pratiques de gestion de projets dans le cadre des travaux pour la réhabilitation des édifices du Parlement et un système de contrôle des coûts adéquat.

En réponse aux questions des sénateurs sur une augmentation de 50 millions de dollars pour acquérir un complexe immobilier à Gatineau – Les Terrasses de la Chaudière – les fonctionnaires ont expliqué au Comité que ce complexe immobilier est occupé par des fonctionnaires fédéraux depuis 1978 et que le gouvernement fédéral a décidé d'exercer l'option d'achat qui figure dans le contrat de location-achat qu'il avait signé avec

²⁷ Pour plus de détails sur l'Initiative de transformation de l'administration des pensions, voir ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC), *Le principal administrateur des pensions au Canada en tête de peloton pour la qualité du service*, mars 2013, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/comm/vedette-features/2013-03-07-00-fra.html>.

le propriétaire de l'édifice. Selon les fonctionnaires de TPSGC, le prix d'acquisition de ce complexe immobilier serait de 54 millions de dollars alors que le gouvernement fédéral paye actuellement un loyer annuel de 12 millions de dollars.

Certains sénateurs ont posé des questions sur une diminution prévue du financement des services linguistiques et de gestion connexe, qui passe de 80,7 millions de dollars en 2012-2013, à 70,4 millions de dollars en 2013-2014. Les fonctionnaires du ministère ont répondu que les services linguistiques de TPSGC comportent deux volets. Le premier offre des services au Parlement, tandis que le deuxième volet offre des services linguistiques facultatifs aux ministères. Le financement prévu pour les services linguistiques et de gestion connexe diminue, car le ministère des TPSGC prévoit une légère diminution de la demande des ministères et organismes fédéraux pour ses services linguistiques facultatifs.

4. La Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Dans son *Budget principal des dépenses 2013-2014*, la GRC prévoit des dépenses budgétaires de 2,8 milliards de dollars, ce qui représente une hausse nette de 204,4 millions de dollars par rapport à son *Budget principal des dépenses 2012-2013*. Les recettes provenant des activités de police contractuelle de la GRC fourniront les 1,8 milliard de dollars manquants pour financer les 4,6 milliards de dollars de dépenses globales de la GRC en 2013-2014.

Un représentant de la GRC a expliqué au Comité que le budget principal contient les principaux postes de dépenses suivants :

- une augmentation de 329 millions de dollars liée au renouvellement et aux exigences permanentes des nouvelles ententes de police contractuelle conclues avec les provinces, les territoires et les municipalités;
- une diminution de 89 millions de dollars liée aux économies prévues dans le cadre de l'examen des dépenses présenté dans le budget fédéral de 2012;

- une diminution de 31 millions de dollars liée à un transfert de fonds de la GRC vers TPSGC pour des dépenses liées au nouveau quartier général provincial de la GRC en Colombie-Britannique;

La GRC fournit des services de police en vertu de 161 contrats visant huit provinces – l'Ontario et le Québec ont leur propre service de police provincial – les trois territoires et la plupart de leurs municipalités respectives. Ces services de police contractuels sont offerts depuis 1906 et ont été renouvelés le 1^{er} avril 2012 pour une période de 20 ans.

En réponse aux questions des sénateurs sur la formule de partage des coûts de l'entente de services de police contractuels de la GRC, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012, un représentant de la GRC a expliqué au comité que les provinces, les territoires et municipalités payeront 70 % des coûts des services de police contractuels de la GRC, tandis que le gouvernement fédéral assumera 30 % de ces coûts. La nouvelle entente comprend deux principaux changements.

Le premier changement concerne les coûts liés aux bureaux de la GRC. Dans la précédente entente, les provinces, les territoires et les municipalités payaient seulement un loyer pour les bureaux des employés de la GRC et le gouvernement fédéral assumait les coûts liés à la construction de nouveaux bureaux. Ce faisant, les provinces, les territoires et les municipalités n'assumaient qu'environ 39 % des coûts associés aux logements des employés de la GRC. Avec la nouvelle entente, les coûts associés aux logements des employés de la GRC et à la construction de nouveaux bureaux seront partagés selon la formule du ratio 70/30 décrite précédemment.

Le second changement a trait au partage des coûts relatifs au recrutement et à la formation des cadets de la GRC ainsi que les coûts liés à la formation des chiens policiers. Après la troisième année de l'entente, ces coûts seront partagés selon la formule du ratio 70/30.

En réponse aux questions des sénateurs concernant le ratio d'hommes et de femmes dans la GRC, il a été mentionné que la GRC compte actuellement environ 30 000 employés, dont 23 700 hommes (79 %) et 6 300 femmes (21 %). Le commissaire de la

GRC a fixé un objectif d'avoir 50 % de femmes qui fréquenteront le centre de formation de la GRC situé à Regina en Saskatchewan, afin que leur nombre atteigne 30 % des employés de la GRC d'ici 2025.

Des sénateurs ont cherché à obtenir plus de détails sur une diminution de 89 millions de dollars liée aux économies prévues dans le cadre de l'examen des dépenses présenté dans le budget fédéral de 2012. Selon le témoignage entendu, ces économies proviendront de gains d'efficacité liés à l'administration et une diminution des dépenses discrétionnaires. Un sénateur a demandé au représentant de la GRC de fournir au Comité une ventilation de ces économies.

5. Transports Canada

Les fonctionnaires de Transport Canada ont affirmé que dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*, Transports Canada prévoit des dépenses budgétaires de 1,51 milliard de dollars, ce qui représente une diminution de 560,3 millions de dollars ou 27% par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Poursuivant leurs témoignages, ils ont affirmé que les dépenses de fonctionnement prévues ont diminué par rapport aux deux exercices précédents, principalement en raison des mesures d'économie annoncées dans le budget fédéral de 2012.

Cette diminution nette des dépenses budgétaires de 560,3 millions de dollars comprend notamment une diminution de 669 millions de dollars liée à la contribution au *Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers*.

Transports Canada prévoit également une augmentation des dépenses de 113 millions de dollars pour l'acquisition de terrains pour le passage international de la rivière Detroit.

Un autre changement dans les dépenses prévues de Transport Canada est une diminution de 47 millions de dollars suite aux économies qui sont réalisées à la suite des mesures annoncées dans le budget de 2012.

De plus, une diminution de 17 millions de dollars est prévue pour les programmes de sécurité et de sûreté.

En réponse aux questions des sénateurs qui cherchaient à en apprendre davantage au sujet du *Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers* les représentants du Ministère ont expliqué que ce programme est une partie intégrante du Plan d'infrastructure annoncé en 2007. Selon eux, l'objectif du *Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers* est de permettre au gouvernement d'investir dans des projets comme *l'Initiative de la Porte et du Corridor d'entrée canadienne de l'Asie-Pacifique*²⁸. Selon Transports Canada, plusieurs investissements d'importances ont pu être réalisés par l'intermédiaire de ce fonds depuis son introduction en 2007.

Les fonctionnaires ont poursuivi en expliquant qu'en général, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui effectue les projets, mais les provinces, les municipalités ou, dans le cas des projets financés par l'intermédiaire du *Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers*, les compagnies ferroviaires. ~~auxquelles~~ Transports Canada octroie une partie des fonds nécessaires à l'achèvement des projets.

Répondant aux sénateurs, les représentants de Transports Canada ont expliqué au comité que la diminution des dépenses prévue de 669 millions de dollars pour le *Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers* était attribuable à une variation des flux de trésorerie.

Les fonctionnaires ont expliqué que les fonds seraient réalloués à des années subséquentes afin d'assurer le financement adéquat lorsque les dépenses prévues arriveront. À cet effet, le Ministère devra revenir demander l'approbation du Parlement afin d'être autorisé à dépenser ces fonds. Les fonctionnaires ont poursuivi leurs témoignages en confirmant au Comité que le gouvernement ne débourse pas les fonds associés à un projet d'investissement tant que les travaux ne sont pas **effectués complétés**, preuve à l'appui. À ce chapitre, le gouvernement est largement dépendant de la vitesse à laquelle ses partenaires sont en mesure d'effectuer les travaux et, puisque des délais sont

²⁸ Plus de renseignements sur cette initiative sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.portedelasiapacifique.gc.ca/avantages.html>.

fréquents en raison de la nature des projets d'infrastructure, la réallocation de fonds à des années subséquentes est nécessaire et fréquente.

Quant à savoir si les oléoducs et les projets relatifs aux moyens de transport d'hydrocarbures font partie des projets pouvant recevoir du financement provenant du *Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers*. Les fonctionnaires se sont engagés à fournir une réponse écrite au Comité sur cette question. Ils ont toutefois ajouté que, généralement, les oléoducs sont payés par des entreprises privées et que le gouvernement n'offre pas de financement pour ces projets.

Questionnés à savoir si le budget principal des dépenses comportait des demandes de fonds pour l'acquisition par le gouvernement fédéral de terrains aux États-Unis, les représentants de Transport Canada se sont engagés à fournir une réponse écrite au Comité.

Lors de leurs témoignages, les fonctionnaires ont voulu rassurer le Comité à l'effet que les diminutions de dépenses prévues dans certains programmes ne visent pas les activités directement reliées à la sécurité et à la sûreté du réseau de transport du Canada. Questionnés par les sénateurs plus spécifiquement sur ces réductions de dépenses liées à la sécurité et à la sûreté totalisant 17 millions de dollars, les fonctionnaires ont expliqué que le nombre d'inspecteurs de première ligne effectuant des activités de sécurité ne sera pas touché par ces réductions de dépenses. De même, les dépenses relatives aux déplacements de ces inspecteurs vers les lieux d'accidents ont été protégées. Selon les fonctionnaires, les économies de 17 millions de dollars proviennent de gain d'efficacité administrative et de restructuration au sein du ministère, tout en protégeant les activités de première ligne. De même, la réduction de l'embauche de consultants externe et l'utilisation de vidéoconférence pour les réunions d'employés auraient contribué à la réduction des coûts de voyage de l'organisation.

6. Infrastructure Canada

Des sénateurs ont cherché à en savoir plus sur le *Fond de la taxe sur l'essence* et l'allocation de la somme de deux milliards de dollars associé à cette dépense pour le gouvernement fédéral. Le Comité a pu apprendre que 25 millions de dollars étaient

transférés à Affaires indiennes et du Nord canadien et que le solde de 1,974 milliard de dollars était géré par Infrastructure Canada.

En réponse aux questions de sénateurs, les représentants d'Infrastructure Canada ont expliqué au Comité que le plan d'infrastructure présentement en vigueur expire le 31 mars 2014 et que lors des budgets de 2011 et 2012, le gouvernement a indiqué son intention d'annoncer un nouveau plan d'infrastructure pour faire suite à celui qui se termine à la fin mars 2014. Les fonctionnaires ont poursuivi leurs témoignages en affirmant que des consultations très importantes ont eu lieu sur le renouvellement des plans d'infrastructure. Selon eux, les ministres Fletcher et Lebel ont eu des dizaines de rencontres à travers le pays pour discuter du renouvellement du *Fonds de la taxe sur l'essence* et, de façon plus générale, du programme de renouvellement des infrastructures. Toujours selon les fonctionnaires, les provinces, les municipalités et les associations du secteur du transport ont été consultées et ils se sont engagés à fournir au Comité une liste détaillée des participants à ces consultations.

Une partie de ce nouveau plan inclura les critères d'admissibilité des investissements dans le cadre du *Fond de la taxe sur l'essence* qui, selon les critères actuels, soutient les projets municipaux d'infrastructure qui permettent d'assainir l'air et l'eau et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces projets doivent appartenir à une des catégories suivantes pour recevoir du financement :

- Eau potable ;
- Traitement des eaux usées ;
- Transport en commun ;
- Systèmes communautaires de production d'énergie ;
- Gestion des déchets solides ;
- Routes locales.

Des sénateurs ont posé des questions sur la contribution des provinces aux projets financés par le *Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique* et le *Fonds Chantiers Canada*.

Selon Transports Canada, les contributions provinciales varient selon les programmes et se situent entre 25% et 50%. À la demande de sénateurs, les fonctionnaires de Transport Canada se sont engagés à fournir au Comité les détails sur chacun des programmes ainsi que la répartition des dépenses par provinces et territoires.

Certains sénateurs ont tenté de connaître les facteurs explicatifs de la réduction de dépenses prévue de 121 millions de dollars au titre du *Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique*. Selon les fonctionnaires, le *Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique* a été lancé avant 2007, soit avant l'introduction du plan d'infrastructure actuel et la réduction de dépenses de 121 millions de dollars était principalement un reprofilage de fonds, résultat de délais associé à de grands projets initiés en 2000 et 2003-2004. Ces projets arriveront à terme sur une période plus longue que prévu. Les fonctionnaires ont poursuivi leur témoignage en rappelant au Comité que le financement du gouvernement fédéral est tributaire de la vitesse à laquelle les provinces, territoires et les municipalités exécutent ces projets puisque ce dernier ne débourse les fonds seulement lorsque les travaux ont été exécutés.

Des sénateurs ont questionné les fonctionnaires afin de connaître les différences, dans la gestion des deniers publics, entre les contributions du gouvernement à un projet et les autres paiements de transfert comme le *Fonds de la taxe sur l'essence*. Les fonctionnaires ont expliqué au Comité qu'il s'agit d'une question de comptabilité; les contributions sont versées en fonction de l'éligibilité alors que les autres paiements de transfert, dont fait partie le *Fonds de la taxe sur l'essence* sont alloués en fonction de la population, par province et par territoire. Des sénateurs ont demandé si les dépenses du *Fonds de la taxe sur l'essence* continueront d'être allouées en fonction de la population après le 31 mars 2014, les fonctionnaires ont répondu que cela fait partie des décisions que le gouvernement va devoir prendre dans le contexte du nouveau programme d'infrastructures. Ils ont tout de même ajouté que l'intention était que la situation demeure inchangée à cet égard.

7. Le ministère de la Défense nationale

Selon le témoignage de ses représentants, la Défense nationale prévoit des dépenses budgétaires de 17.9 milliards de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Il s'agit d'une diminution de l'autorisation de crédit net de 1,8 milliard de dollars (ou 9 %) par rapport au *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Au cours de leur témoignage, les représentants de la Défense nationale ont expliqué au Comité que cette diminution de dépenses prévue est principalement attribuable à une diminution des coûts de fonctionnement de 1,25 milliard de dollars. Selon la Défense nationale, cette réduction de dépenses dans les coûts de fonctionnement est principalement attribuable à l'examen stratégique des dépenses qui a permis à l'organisation d'économiser 962 millions de dollars. L'autre principale composante responsable de la réduction des dépenses dans les coûts de fonctionnement est l'absence du financement de la *Stratégie de défense*, le Canada d'abord pour un montant qui s'élève à 832 millions de dollars. Les représentants de la Défense ont expliqué au Comité que leur organisation devrait demander prochainement au Parlement, dans le cadre d'un des budgets supplémentaires des dépenses, d'approuver le financement de la *Stratégie de défense Le Canada d'abord*.

Ils ont ajouté que cette diminution de dépense était contrebalancée par une augmentation de 340 millions de dollars résultant du facteur de progression des dépenses dans le domaine de la défense, une augmentation de 164 millions de dollars au titre des salaires et allocations et une augmentation de 87 millions de dollars pour financer la mission de formation du Canada en Afghanistan.

Poursuivant leurs témoignages, les représentants de la Défense nationale ont affirmé que les dépenses en capital prévues diminuent d'environ 480 millions de dollars. Selon eux, cette diminution survient principalement en raison du profil de dépense liée aux projets d'investissement d'équipements majeurs et de projets d'infrastructures afin d'aligner le financement de ces projets avec leurs degrés d'achèvement.

Selon la Défense nationale, le poste de dépenses au titre de subventions, contributions et autres paiements de transferts diminue de 81 millions de dollars,

principalement en raison de la réduction prévue du financement servant à appuyer certains programmes de l'OTAN²⁹.

En réponse aux questions de certains sénateurs, les représentants de la Défense nationale ont expliqué au Comité qu'en 2012-2013, le financement de 832 millions de dollars obtenu pour le financement de la *Stratégie de défense*, avait été utilisé afin d'augmenter le nombre de membres des Forces canadiennes ainsi que pour financer la mission en Afghanistan, essentiellement la fin de celle-ci.

Les fonctionnaires ont expliqué que leur Ministère ne présentait pas de demande de fonds au titre de la *Stratégie de défense* dans ce budget principal des dépenses car, bien que le gouvernement ait prévu un financement de 20 ans, certains éléments de ce plan d'investissement ~~devaient doivent~~ être ~~périodiquement~~ approuvés annuellement par le ~~Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)Parlement, ce qui n'avait pas été encore fait au moment de présenter le Budget principal des dépenses 2013-2014~~. Selon la Défense nationale, il est à prévoir que l'approbation du SCT survienne au printemps 2013 et que le Ministère demande au Parlement l'approbation de ces fonds dans le cadre d'un budget supplémentaire des dépenses.

Des sénateurs étaient intéressés d'en apprendre davantage sur la réduction de 235 millions de dollars prévue pour le programme de *Disponibilité opérationnelle de la Force maritime*. Les représentants de la Défense nationale ont expliqué au Comité que cette réduction de dépenses d'opération est principalement le résultat de l'examen stratégique des dépenses et s'est traduite par la réduction de jours en mer pour les bateaux et le personnel de la Marine et par la réduction de fonds disponibles pour l'achat de matériel destiné à la Marine.

Ils ont ajouté que cette réduction de dépenses d'opération était également attribuable aux six navires qui subissent présentement leurs entretiens réguliers. Ces entretiens surviennent généralement sur un cycle de cinq ans afin d'assurer leur sécurité. Par contre, en plus de l'entretien régulier, ces navires subissent présentement des travaux

²⁹ OTAN : L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

importants de modernisation. Ces derniers étaient prévus dès la construction des navires et surviennent à la moitié de leur vie utile de 30 ans.

Lorsqu'ils ont été questionnés par des sénateurs sur les effets de la réduction nette des dépenses de la Défense nationale sur l'emploi dans chacune des provinces, les représentants de la Défense ont se sont engagés à fournir une réponse écrite au Comité.

Ils ont toutefois ~~ajouté qu'affirmé quee, selon eux,~~ les Forces armées canadiennes ne souffrent pas des effets de s compressions budgétaires.